NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du compte administratif

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2024. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 370 013,60 €, les dépenses de fonctionnement 2024 à 109 430,59 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (260 583,01 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

b) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	37 707,80	Excédent reporté	254 428,63
Dépenses de personnel	15 993,39	Vente d'eau, travaux et location compteurs	99 848,91
Reversement redevance agence de l'eau	6 815,00	Redevance agence de l'eau	7 578,32
Dépenses financières	14 584,62	Autres produits de gestion courante	1 140,11
Dotations aux provisions	1 959,73	Reprises sur provisions	736,76
Ecritures d'ordre entre sections	32 370,05	Ecritures d'ordre entre sections	6 280,87
Total	109 430,59	Total	370 013,60

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme de l'établissement et au renouvellement du matériel d'exploitation (matériel divers, travaux...). Les immobilisations acquises se retrouvent inscrites au bilan comptable du service de l'eau.
Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental et du FCTVA (remboursement partiel de la T.V.A.).

b) Les recettes et les dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'études	3 616,21	Excédent reporté	222 325,82
Travaux et acquisition de matériel divers	154 787,34	Subventions	19 521,53
Remboursement d'emprunt	6 740,93	FCTVA	12 474,64
Ecritures d'ordre entre sections	6 280,87	Ecritures d'ordre entre sections	32 370,05
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	23 223,69	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	23 223,69
Total	194 649,04	Total	309 915,73

c) L'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes constitue l'excédent qui sera reporté en 2025 (115 266,69 €).

d) Tous les programmes d'investissement prévus sont achevés au 31 décembre 2024 : il n'y a pas de restes à réaliser.

e) Le prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement ne s'impose pas.

MAIRIE de ALBUSSAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
19 (Corrèze)

Le Maire,

MEILHAC Sébastien